

Une adresse dédiée :

VIF – BP 75 – Libre réponse – 42110 FEURS

Un suivi rigoureux :

Les courriers sont relevés une fois par semaine par la Communauté de Communes Forez-Est et transmis directement à la Brigade Territoriale de Feurs pour traitement.

Un effort collectif

Ce dispositif est le fruit d'un travail collaboratif entre la Communauté de Communes Forez-Est, la gendarmerie, La Poste, et les associations locales et départementales engagées auprès des victimes. Ensemble, ces partenaires unissent leurs efforts pour garantir un accès facilité à l'aide et à la justice pour les personnes en détresse.

Votre geste peut sauver des vies. N'hésitez pas à signaler les violences.